

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Supersedes Date 04-11-2021 Date de révision 15-12-2022 Numéro de révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AXE GEL CAN AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

Codes produit 71053

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Désodorisant

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Energizer France SAS 2 Rue Jacques Daguerre 92500 Rueil-Malmaison France

Tel: +44(0)8000353376

ConsumerServiceEU@energizer.com

Importateur:
Energizer SA
Birmensdorferstrasse 24
8902 Urdorf, Schweiz.
Tel +41 44-577 51 78

E-mail sales.switzerland@energizer.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1-314-985-1511 Int'l: 1-800-526-4727 (9:00 AM-17:00 PM Lundi - Vendredi)

Numéro d'appel d'urgence national	
Portugal	Centro de informação antivenenos. Tel 800 250 250
Espagne	+34 91 562 04 20

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Numéro du fiche de données de sécurité: 07109 Page 1/15

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

EUH208 - Contient Isocyclemone E, d-Limonene, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Étiquetage biocide

Contient des conservateurs C(M)IT/MIT(3:1) et Bronopol pour prévenir la détérioration microbienne.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	CE n°	Classification selon le		Facteur M	
	massique	d'enregistrement REACH	(numéro d'index UE)	règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique (LCS)		(long terme)
Isocyclemone E 54464-57-2	0.025 - <0.25%	01-2119489989-04-00 00	259-174-3	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)	-	1	1
d-Limonene 5989-27-5	0.025 - <0.25%	01-2119529223-47-00 00	227-813-5	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	1	-
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2 H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothia zol-3-one (3:1) 55965-84-9		-	611-341-5	Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Acute Tox. 3 (H301) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6 % Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6 % Skin Sens. 1A :: C>=0.0015% Eye Dam. 1 ::		100

		C>=0.6%	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
d-Limonene 5989-27-5	5200	-	-	-	-
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isot hiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3- one (3:1) 55965-84-9		87.12	-	0.5	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Peut entraîner un inconfort

gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool. Prendre des

mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucun(e) connu(e).

chimique

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel

requis. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur

les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas toucher ni marcher sur la

matière déversée. Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre et autres matières absorbantes non combustibles. Ramasser et transférer dans des récipients

correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Numéro du fiche de données de sécurité: 07109 Page 4 / 15

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir la section 8 pour plus d'informations.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver hors de la portée des enfants.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 11.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
mélange de:	-	TWA: 0.05 mg/m ³	-	-	-
5-chloro-2-méthyl-2H-isot		Sh+			
hiazol-3-one;					
2-methyl-2H-isothiazol-3-					
one (3:1)					
55965-84-9					
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
d-Limonene	-	-	-	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm
5989-27-5				TWA: 150 mg/m ³	TWA: 140 mg/m ³
				STEL: 50 ppm	STEL: 50 ppm
				STEL: 300 mg/m ³	STEL: 280 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
d-Limonene	TWA: 1000 mg/m ³	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	-	-
5989-27-5	STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 28 mg/m ³	TWA: 28 mg/m ³		
		Sh+	Peak: 20 ppm		
		H*	Peak: 112 mg/m ³		
			*		
			skin sensitizer		
mélange de:	-	-	TWA: 0.2 mg/m ³	-	-
5-chloro-2-méthyl-2H-isot			Peak: 0.4 mg/m ³		
hiazol-3-one;					
2-methyl-2H-isothiazol-3-					
one (3:1)					
55965-84-9					

Nom chimique		Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Le	ttonie	Lituanie
d-Limonene		-	-	-		-	J+
5989-27-5							TWA: 25 ppm
							TWA: 150 mg/m ³
							STEL: 50 ppm
Nom chimique	1.0	xembourg	Malte	Dove Pos	No	rvège	STEL: 300 mg/m ³
	Lu	xembourg	ivialle	Pays-Bas			Pologne
d-Limonene 5989-27-5		-	-	-		: 25 ppm 140 mg/m ³	-
3989-27-3					1	A+	
					1	37.5 ppm	
						175 mg/m ³	
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie		ovénie	Espagne
d-Limonene		-	-	-	TWA:	28 mg/m ³	TWA: 30 ppm
5989-27-5						: 5 ppm	TWA: 168 mg/m ³
						: 20 ppm	vía dérmica*
					STEL:	112 mg/m³ K*	Sen+
Nom chimique		9	Suède	Suisse			l oyaume-Uni
d-Limonene			: 25 ppm	S+		IXC	Dyaume-Om
5989-27-5			150 mg/m ³	TWA: 7 ppm			-
0000 27 0		1101.	S+	TWA: 40 mg/m	13		
				STEL: 14 ppm			
				STEL: 80 mg/n			
mélange de:			-	S+			-
5-chloro-2-méthyl-2H-isoth	iazol-			TWA: 0.2 mg/n			
3-one;				STEL: 0.4 mg/r	n ³		
2-methyl-2H-isothiazol-3-	one						
(3:1)							
55965-84-9							

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
mélange de:	-	-	0.02 mg/m³ [5] [6]
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one;			0.04 mg/m³ [5] [7]
2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			
55965-84-9			

- [4] Effets systémiques sur la santé.
- [5] Effets localisés sur la santé.
- [6] À long terme.
- [7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
mélange de:	0.09 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.02 mg/m ³ [5] [6]
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one;	0.11 mg/kg bw/day [4] [7]		0.04 mg/m³ [5] [7]
2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			-
55965-84-9			

- [4] Effets systémiques sur la santé.
- [5] Effets localisés sur la santé.
- [6] À long terme.
- [7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isoth iazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-o ne (3:1) 55965-84-9		3.39 µg/L	3.39 µg/L	3.39 µg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau	Sédiments marins	Traitement des eaux	Terrestre	Chaîne alimentaire
	douce		usées		
mélange de:	0.027 mg/kg	0.027 mg/kg	0.23 mg/L	0.01 mg/kg soil dw	-
5-chloro-2-méthyl-2H-isoth	sediment dw	sediment dw			
iazol-3-one ;					
2-methyl-2H-isothiazol-3-o					
ne (3:1)					
55965-84-9					

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques R

Rince-oeils. Douches. Systèmes de ventilation. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de contact :. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect Coloured gel

Aucune information disponible Couleur

Caractéristique Odeur

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Insoluble dans l'eau

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

pН

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique Viscosité dynamique Hvdrosolubilité

Solubilité(s) Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative

Masse volumique apparente

Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Numéro du fiche de données de sécurité: 07109 Page 8 / 15

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Peut entraîner un inconfort

gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie cutanée) 66,666.67 mg/kg

Informations sur les composants

Numéro du fiche de données de sécurité: 07109 Page 9/15

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
d-Limonene	= 5200 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
	= 4400 mg/kg (Rat)		
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	= 53 mg/kg (Rat)	= 87.12 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
d-Limonene	-	LC50: 0.619 - 0.796mg/L	-	-
		(96h, Pimephales		
		promelas)		
		LC50: =35mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
mélange de:	EC50: 0.11 - 0.16mg/L	LC50: =1.6mg/L (96h,	-	EC50: =4.71mg/L (48h,
5-chloro-2-méthyl-2H-isot	(72h, Pseudokirchneriella	Oncorhynchus mykiss)		Daphnia magna)
hiazol-3-one;	subcapitata)			EC50: 0.12 - 0.3mg/L
2-methyl-2H-isothiazol-3-	EC50: 0.03 - 0.13mg/L			(48h, Daphnia magna)
one (3:1)	(96h, Pseudokirchneriella			EC50: 0.71 - 0.99mg/L
	subcapitata)			(48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

in ormation our too composition	
Nom chimique	Coefficient de partage
Isocyclemone E	5.7
d-Limonene	4.38
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ;	0.7
2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
d-Limonene	La substance n'est pas PBT/vPvB
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one;	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

managed professioning (it 400 of Franco)	
Nom chimique	Numéro RG, France
d-Limonene	RG 84
5989-27-5	

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
d-Limonene - 5989-27-5	75.	-
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ;	75.	-
2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - 55965-84-9		

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

of - 1 roudits 1 hytopharmaceutiques (1107/2007OE)	
Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
d-Limonene - 5989-27-5	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012
	(BPR)
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ;	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides
2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - 55965-84-9	non destinés à l'application directe sur des êtres humains
	ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact
	avec les denrées alimentaires et les aliments pour
	animaux Type de produits 6 : Protection des produits

pendant le stockage Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de
refroidissement et de fabrication Type de produits 12 :
Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de
protection des fluides de travail ou de coupe

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H310 - Mortel par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: PBT: Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Chemicals vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Chemicals

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul

Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité Organisation mondiale de la santé

Supersedes Date 04-11-2021

Date de révision 15-12-2022

Numéro de révision 5

Informations supplémentaires La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015 (Tel que modifié) Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les

restrictions applicables à ces substances (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité